



Délibération
N° 2023-027

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAN MARTINO DI LOTA

ESTRATTU DI E DELIBERAZIONI DI U CUNSIGLIU MUNICIPALE
DI A CUMUNA DI SAN MARTINU DI LOTA

OBJET : DIAGNOSTIC ÉNERGIQUE DE LA BATISSE « U SAN MARTINU » : DEMANDES DE
SUBVENTION

Date de la convocation : le 30 juin 2023

SEANCE DU 05 JUILLET 2023

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS et le CINQ JUILLET à dix-huit heures

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnelement sur la place de l'église de San Martino village, sous la présidence de **Mme PADOVANI Marie-Hélène**.

Présents : Mme PADOVANI Marie-Hélène, M. LEONARDI Bernard, Mme CASANOVA Nicole, M. BERTRAND Michel, Mme FORNESI Marie-Dominique, Mme MANDRICHI Marie-Paule, Mme FILIPPI Augusta, M. POLIFRONI Bruno, Mme RAGAS Viviane, Mme SIGURANI Marielle, M. REVELLI Hervé, Mme VALERY-GRAZIANI Nathalie, M. SIGURANI Olivier, M. GRAZIANI Jean-Charles.

Absents :

M. SCANIGLIA Didier, M. ROSSI Alain, Mme LORENZI Thérèse, PATRONE Etienne, M. CORMAT René-Pierre.

M. PADOVANI Jean-Jacques a donné pouvoir à M. BERTRAND Michel,
M. COVILLI Pierre-Antoine a donné pouvoir à M. LEONARDI Bernard,
Mme NATALI Emmanuelle a donné pouvoir à Mme FILIPPI Augusta,
Mme MINICUCCI Audrey a donné pouvoir à M. SIGURANI Olivier .

Nbre de conseillers afférents à L'assemblée délibérante : 23	En exercice : 23	Présents : 14	Absents : 5	Représentés : 4
--	------------------	---------------	-------------	-----------------

Mme FORNESI Marie-Dominique a été nommée secrétaire.

Madame la Présidente rappelle l'opération de revitalisation du village, et le portage foncier effectué par l'OFC qui a permis l'acquisition de l'ensemble immobilier U San Martinu.

Elle rappelle également que suite au lancement de la Consultation de maîtres d'œuvres pour la rénovation du bâtiment destiné à recevoir l'ALSH, consultation infructueuse, une nouvelle consultation sera lancée prochainement et portera sur la totalité des bâtiments.

S'agissant de la bâtisse U San Martinu, il convient de lancer un diagnostic énergétique. L'audit nous permettra de réaliser un programme de rénovation énergétique dans le cadre de la

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212003057-20230705-0402023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2023



rénovation de la bâtisse U San Martinu. Le programme devra être exemplaire en matière sobriété, que ce soit en matière architecturale, en matière énergétique ou économique.

Le Conseil Municipal a délibéré favorablement le 6 mars 2023. Le plan de financement prévoyait une participation de l'AUE à hauteur de 70% alors qu'elle peut être portée à 80%.

Il est proposé de modifier ce plan de financement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Pour : 18	Contre : 0	Abstentions : 0
------------------	-------------------	------------------------

- Décide de modifier le plan de financement prévu dans la délibération du 6 mars 2023
- Autorise Madame le Maire à solliciter l'aide l'AUE à hauteur de 80% du montant HT de l'opération
- Fixe ainsi le plan de financement

Opération : Diagnostic énergétique U San Martinu	Montant HT	taux
AUE - Collectivité de Corse	4 000,00 €	80%
Commune	1 000,00 €	20%
total	5 000,00 €	100%

- Autorise Madame le Maire à signer toute pièce concernant ce dossier
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023 – opération 20-01

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire, Madame Marie-Hélène PADOVANI

